

Commune de Labécède-Lauragais

République française

Département de l'Aude

Séance du vendredi 25 novembre 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 21/11/2022

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-François POUZADOUX,

Votants: 9

Pour: 9

Présents : Christiane ARIBAUD, Germaine CANDEBAT, Cédric FERRIERE, Laetitia LASSALLE, Jean-François POUZADOUX, Romuald ROUGE, Clément ROUX, Flavien VALENSI

Contre: 0

Secrétaire de séance:
Christiane ARIBAUD

Représentés: Florence MARTIN

Excusés:

Absents: Stéphane VITALES, Corine WELTMAN

Objet: Personnel communal : prime de fin d'année - DE_2022_044

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que soit versée une prime exceptionnelle de fin d'année 2022 au personnel communal. A noter que le travail que nous menons actuellement sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) doit permettre l'année prochaine d'intégrer le versement dans ce nouveau cadre.

Bénéficiaires :

La prime est attribuée aux agents titulaires présents tout ou partie de l'année et aux agents contractuels (sur postes permanents ou remplaçants) au prorata de leur temps présence continue ou discontinuée dans l'année.

Le montant de la prime brute proposée est fixé à :

- 700 euros Bruts pour un temps plein de 35h.
- 350 euros Bruts pour les temps partiels.

Modalité de versement : Cette prime exceptionnelle sera versée avec la paye de Décembre 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Autorise à l'unanimité le versement de cette prime exceptionnelle 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce versement.

Le Maire : Jean-Francois Pouzadoux